

Sujet : Re: étude d'impact du permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol - nécessité dérogation espèces protégées ou pas ?

De : MARCINKOWSKI Julie - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SPN/DBEC <julie.marcinkowski@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 11/04/2023 17:54

Pour : MARTIN Marie-Christine - DDT 19/ESTER/Urbanisme Opérationnel <marie-christine.martin@correze.gouv.fr>

Copie à : dast.spn.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr, DUPEU Céline - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SPN/DBEC <Celine.Dupeu@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Après analyse des éléments fournis, il apparait que la bonne mise en œuvre des mesures proposées, et notamment les mesures d'évitement et de réduction, devraient permettre de respecter la réglementation espèces protégées.

Néanmoins, il faudra veiller à ce qu'un suivi rigoureux par un écologue durant toute la phase chantier soit mis en place pour prévenir tout risque de destruction d'individus d'espèces protégées.

Je reste à votre disposition si besoin.

Cordialement,

Julie MARCINKOWSKI
Chargée de mission réglementation des espèces protégées
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Site de Limoges
tel: 05 55 12 96 11 - 07 64 80 00 24

Le 24/03/2023 à 09:41, MARTIN Marie-Christine - DDT 19/ESTER/Urbanisme Opérationnel (par centre serveur AC) a écrit :

Bonjour,

J'ai en instruction le permis de construire d'un projet de parc photovoltaïque au sol sur une friche identifiée sur (ancien dépôt matériaux routiers et centrale de fabrication d'enrobé) identifiée sur "cartofriches" en tant que secteur propice à ce type d'équipement.

Lien vers la situation du site sur cartofriches https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/_w_6dc9c79b/?bbox=1.46418571472168,45.5163313707757,1.57052993774414,45.5703731196866

L'unité biodiversité de la DDT 19 pense qu'il faudrait peut être une demande de dérogation espèces protégées pour ce projet au regard des espèces présentes sur le site.

Pourriez-vous me dire ce que vous en pensez ?

Vous trouverez ci-joint le résumé non technique et l'étude d'impact du projet.

Merci pour tout,
cordialement

--

Marie-Christine MARTIN
instructrice ADS et projets complexes
Urbanisme Opérationnel

Cité Administrative Jean Montalat - Place Martial Brigouleix - BP 314, 19011 TULLE CEDEX
Tel : 05 55 21 80 20 ou 06 72 91 91 14

www.correze.gouv.fr



Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 221125_GDSOL51_MASSERET_E.I.pdf (103 Mo)
- 221125_GDSOL51_MASSERET_RNT.pdf (11 Mo)

2 fichiers, taille totale: 114 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 13 avril 2023 à 10:41 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=iXwXsCY52zYx4izVE1gjCVPZS6DMkIR3nxfmcVuDvfk>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- 221125_GDSOL51_MASSERET_E.I.pdf (103 Mo)
- 221125_GDSOL51_MASSERET_RNT.pdf (11 Mo)

2 fichiers, taille totale: 114 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **jeudi 13 avril 2023 à 10:41 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=x1rzJlwUpTLZ318oxuRJ6Ei3ikMM2DUTOIFgcINdHw4>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder aux fichiers.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique